

Appel À projets Artistiques



Saison estivale 2021

La Ville de Dunkerque propose de valoriser des projets artistiques et culturels de proximité durant la période estivale 2021, afin de soutenir la filière culturelle dans le contexte de crise sanitaire et économique engendrée par la Covid-19, et de maintenir le lien entre les artistes professionnels et amateurs (spectacle vivant et arts visuels), le territoire et ses habitants.

Les objectifs

Ce dispositif vise à participer à la relance de l'activité dans le domaine culturel, soutenir la création artistique, sauver des emplois et encourager les collaborations entre artistes amateurs et professionnels, lieux culturels et lieux patrimoniaux, au sein d'un même territoire, en privilégiant les expériences et les croisements, dans une démarche de rencontre avec les publics éloignés de l'offre culturelle publique.

Les bénéficiaires

Les associations loi 1901 et artistes professionnels, hors équipements structurants, dont le siège social ou la résidence est sur le territoire de la communauté urbaine de Dunkerque ou de la CCHF, ayant pour objet l'action culturelle, la création artistique, le spectacle vivant, le patrimoine, les arts visuels, l'image...

Les projets éligibles

Seront privilégiés les gestes artistiques et les projets de petites formes pouvant être présentés dans un espace limité et extérieur (espaces publics : places, rues, jardins et parcs...), respectant les normes sanitaires en vigueur, et n'impliquant pas des aménagements techniques importants, de manière quasi-autonome.

Les projets seront analysés selon leur capacité à innover en matière de démarche artistique et dans la relation aux publics comme aux territoires concernés.

critères retenus

- Projet possédant une dimension créative ou innovante
- Projet se déroulant essentiellement entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2021 sur le territoire de la ville de Dunkerque (attention portée aux quartiers prioritaires et/ou publics éloignés et/ou ciblés)
- Projet mettant en relation un ou plusieurs artistes professionnels et/ou amateurs avec une structure culturelle ou sociale garantissant le lien avec le territoire
- Projet comprenant au moins une action en direction des publics, une dimension « aller-vers » (rencontre, participation, co-construction, médiation, atelier...).

Montant de l'aide

L'aide sera attribuée par la Ville de Dunkerque en regard de l'équilibre budgétaire communiqué par le/les porteur(s) du projet et dans la limite de 2 500 € TTC via un contrat de prestation de service ou d'un contrat GUSO.

Comment procéder ?

Les porteurs de projets devront impérativement fournir :

- Une note de présentation de la structure et/ou des artistes
- Un descriptif du projet
- Un budget prévisionnel équilibré de l'action

Les projets soutenus devront impérativement mentionner la Ville de Dunkerque dans les supports de communication (soutien et participation de la Ville).

Les candidatures devront être transmises à la direction de la culture et des relations internationales, pour instruction, avant le **4 avril 2021 minuit** par courriel (gaelle.gadea@ville-dunkerque.fr) ou par voie postale (**Mairie de Dunkerque, Direction de la culture et des relations internationales, à l'attention de Mme Gaëlle Gadea, Place Charles Valentin, 59140 Dunkerque**).
Tout dossier incomplet ne pourra être retenu.